

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 13 février 2015
(convocation du 6 février 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. TURNERIE Serge
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10 h 00
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Lormont - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 33 logements collectifs financés en PLUS-CD situés Résidence Moulin d'Antoune- Année 2015

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Office Public HLM (OPH) Aquitanis sollicite une subvention au titre du dépassement de la charge foncière de référence concernant l'opération de construction de 33 logements collectifs financés en Prêt Locatif à Usage Social Construction Démolition (PLUS CD) situés Résidence « Moulin d'Antoune » sur la commune de Lormont.

L'ensemble de cette intervention sur le logement social s'inscrit directement dans le cadre de la reconstitution de l'offre du projet de renouvellement urbain du quartier de Lormont Génicart et des compétences menées par notre établissement public au titre du logement et du programme local de l'habitat (PLH), conformément aux dispositions des délibérations citées ci-après.

Conformément à la fiche 1 du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville (RIHPV) de la délibération 2007/122 du 23 février 2007 de La Cub devenue Bordeaux Métropole le premier janvier 2015, notre établissement peut participer à hauteur de 25 % du dépassement de la charge foncière de référence tel qu'il résulte du calcul de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) à parité avec la commune d'implantation. Toutefois, lorsque l'ANRU prend à sa charge une partie du dépassement de la charge foncière de référence en lieu et place de la commune sur laquelle le site est implanté, notre établissement public pourra assurer le financement d'un montant pouvant aller jusqu'à 40 % du dépassement de la charge foncière de référence (montant de la subvention fixé dans le tableau B annexé à la convention signée avec l'ANRU).

Dans ces conditions, le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Participation de l'ANRU	365 330 euros	50 %
Participation de la commune de Lormont	53 055 euros	7.26 %
Participation de Bordeaux Métropole	182 665 euros	25 %
Participation de l'OPH Aquitanis	129 610 euros	17.74 %
Total du dépassement de la charge foncière	730 660 euros	100 %

Le dépassement de la charge foncière calculé par l'ANRU s'élève à 730 660 euros. La participation de l'ANRU est de 365 330 € représentant 50 %, la commune de Lormont participe à hauteur de 53 055 € soit 7.26 % et Aquitanis participe pour un montant de 129 610 € soit 17.74 %.

La participation financière de Bordeaux Métropole au titre de la surcharge foncière s'élève à 182 665 euros représentant 25 % et sera versée dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5217-1 relatif à la transformation en métropole de certains établissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération n° 98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du programme local de l'habitat (PLH),

VU les délibérations n° 2000/1009 - 2000/1010 et 2007/0122 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la Métropole au titre de la politique de la ville et le règlement d'intervention habitat et politique de la ville,

VU la délibération n° 2006/0759 en date du 27 octobre 2006 approuvant le projet de rénovation urbaine du quartier Lormont Génicart,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant les engagements financiers pris par Bordeaux Métropole en faveur du projet de rénovation urbaine du quartier Lormont Génicart,

DECIDE

Article 1 :

La participation de Bordeaux Métropole au financement du dépassement de charge foncière présenté par l'opération de construction de 33 logements collectifs financés en PLUS CD à hauteur de 182 665 euros maximum est approuvée

Article 2 :

L'inscription de la dépense correspondante chapitre 204, article 204172 fonction 72 ouvert au budget principal de l'exercice en cours, opération 05P004O002

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation métropolitaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

M. JEAN TOUZEAU

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2015

PUBLIÉ LE : 5 MARS 2015